



Championnat équipes réserves 2020/2021

Règlement

Championnat des équipes réserves

- Les équipes seront réparties dans **2 groupes (A et B)** selon des critères géographiques dans la mesure du possible.
- Le championnat se déroulera en **2 phases**.

1. Phase 1 : Déterminer les équipes participant au play – off et celles participant au play – down

- Les équipes se rencontrent lors de cette phase 1 en matches aller/retour.
- Le classement est effectué par addition de points
 - Victoire : 4 points
 - Nul : 2 points
 - Défaite : 1 point
 - Perdu par forfait ou pénalité : 0 point
- En cas d'égalité de points, les critères suivants seront appliqués dans l'ordre pour départager les équipes concernées :
 - Goal average général ; en cas d'égalité persistante,
 - Goal average particulier ; en cas d'égalité persistante,
 - Meilleure attaque ; en cas d'égalité persistante,
 - Nombre de points obtenus sur les rencontres à l'extérieur ; en cas d'égalité persistante,
 - Classement des équipes en retirant les résultats obtenus avec l'équipe classée à la dernière place de la poule et application des critères précédents ; en cas d'égalité persistante,
 - Tirage au sort entre les équipes concernées
- Le 1^{er}, le 2nd, le 3^{ème} et le 4^{ème} de Chaque poule seront qualifiées pour la poule haute.
- Le 5^{ème}, le 6^{ème}, le 7^{ème} et le 8^{ème} seront reversées dans la poule basse.

2. Phase 2 : Play – off & Play – down

- **Les résultats obtenus lors de la phase 1 entre les équipes d'un même groupe seront conservés.**
- Les équipes du groupe A joueront en match aller-retour contre les équipes du groupe B soit **8 journées**. Les équipes d'un même groupe lors de la phase 1 ne se rencontreront donc pas.
- Le classement se fera par addition de points comme en phase 1



LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE

Affiliée à :
Fédération Française de Football (**FFF**)
Caribbean Football Union (**CFU**)
Confederación Norte, Centro Americana y del Caribe de Fútbol (**CONCACAF**)



- L'équipe qui aura terminé à la 1^{ère} place du Play – Off sera déclarée **Champion de réserve – Trophée Marie Anne BESSARD**

Extrait du Règlement sportif LFM validé en Assemblée Générale Ordinaire du 23 septembre 2020

24bis 3. : Participation des joueurs aux rencontres disputées par l'équipe Réserve.

- a) Quel que soit le nombre total de joueurs inscrits par une Equipe Réserve sur la feuille de match d'une rencontre, elle devra y faire figurer :
- ✚ un minimum de **six (6)** joueurs licenciés U20 ou U19 ou U18 ou U17 (avec, pour les U17, l'autorisation médicale spécifique)
 - ✚ **un minimum de 2 joueurs seniors de moins de 23 ans à la date de la rencontre**
- 5 joueurs licenciés U20 ou U19 ou U18 ou U17 (avec, pour les U17, l'autorisation médicale spécifique) devront obligatoirement démarrer la rencontre.**

Dans le cas où l'équipe réserve n'inscrirait que 8 joueurs sur la feuille de match d'une rencontre, ils devront être :

- ✚ **un minimum de six (6) joueurs licenciés U20 ou U19 ou U18 ou U17 (avec, pour les U17, l'autorisation médicale spécifique)**
- ✚ **un minimum de 2 joueurs seniors de moins de 23 ans à la date de la rencontre**

- b) Les autres joueurs peuvent être choisis parmi les catégories autorisées à participer au championnat sénior sous réserve qu'ils remplissent à la date du match les conditions de participation

24bis 4 : Obligations et conditions restrictives retenues

- ✚ Ne peuvent être inscrits par une équipe réserve, sur la feuille de match d'une rencontre, qu'un maximum de **4 joueurs** ayant participé avec l'équipe 1 de son club, au dernier match disputé par cette équipe première.